**Poursuivre la création des aires protégées**

La nouvelle Stratégie française des Aires Protégées (SAP) 2020-2030 vise à renforcer le réseau des espaces protégés, pour atteindre 30 % de territoires terrestres et marins protégés. Ces espaces regroupent les protections réglementaires (Réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...) et contractuelles (Parcs naturels, sites en gestion conservatoires, Natura 2000…). La Stratégie portera des actions de création, d’extension et de gestion d'aires protégées, et intègrera également des enjeux qualitatifs notamment d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de bonne gestion.

Depuis 2011, la Région a classé cinq réserves naturelles régionales sur une superficie totale de 398 hectares, complétant ainsi les cinq réserves naturelles nationales existantes. Face au besoin de protection de la biodiversité remarquable, il est proposé d’œuvrer dès 2020 pour étendre la superficie d’aires naturelles protégées en région Centre-Val de Loire, notamment par la création de nouvelles réserves naturelles régionales ou l’extension de celles existantes si cela s’avère cohérent. Un travail en lien avec les services de l’État (DREAL) sera lancé pour analyser les opportunités parmi les sites potentiels.

La Région se donne pour objectif de doubler la surface de réserves régionales d’ici à 2030. Pour y parvenir, le financement d’études de faisabilité, préalables à la création de nouvelles réserves naturelles régionales, pourra être proposée par voie d’appels à projets pour sélectionner des sites qui répondent aux critères de classement d’une RNR.